

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2017

Membres en exercice : 19
Membres présents : 16
Votants : 18
Date de convocation : 15 juin 2017

Le vingt deux juin deux mille dix sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, Albert MÉCHINEAU, Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, Isabelle COUTEAU, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Gwladys BRANGER (arrive en retard), Philippe CHÉNEAU, BLANCHARD Guy, Laurence BLANCHARD, Jean-Pierre DZIOBA, Stéphane ENTEME, Pascal LAURENT, Michel DELHOMMEAU, Sophie RICHARD

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Blandine PERTHUY (pouvoir à Jean-Pierre DZIOBA), Rodolphe BORRÉ (pouvoir à Benoît COUTEAU)

ETAIT ABSENT : Philippe CHENEAU

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Madame Marie Thérèse LAINE

01	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2017
-----------	--

Le compte rendu du 18 mai n'est pas approuvé. Un échange a lieu sur la prise en compte de la note de Monsieur MECHINEAU pour l'aménagement du centre bourg. La note a été jointe au compte-rendu, Mr MECHINEAU demande à ce que celle-ci figure dans le compte-rendu. Il veut que les futurs Monniérois soient informés de sa position.

Mr Benoît COUTEAU demande à rajouter un paragraphe en réponse au commentaire d'Albert.

Il est décidé à la majorité d'approuver le compte-rendu (Abstention : Albert MECHINEAU et Sophie RICHARD)

02	Décision modificative au budget communal 2017
-----------	--

Benoît COUTEAU précise qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative au budget afin d'intégrer le montant des contributions directes.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adopter la décision modificative suivante au budget communal :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Compte 64111	+ 35 195,00 €	Compte 73111	+ 8 508,00 €
		Compte 7411	-22 654,00 €
		Compte74121	+ 37 220,00 €
		Compte 74127	+ 12 121,00 €

Les agents qui assurent des travaux supplémentaires à l'occasion des élections, et qui ne peuvent bénéficier des indemnités horaires, peuvent bénéficier de la prime forfaitaire complémentaire pour élection.

Un arrêté nominatif avait été pris en 2013 pour Madame PIEDELEU (130 €), une délibération du conseil municipal est donc à prendre pour Mme DELORT Nelly, valable jusqu'au 31/12/2020

indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections

Taux moyen IFTS	1 078,72 €
montant minimum	$1078,72/12= 89,89€$
montant individuel maximum	$1078,72/4=359,59€$

Indice de référence pour le calcul de l'indemnité pour élections : *IFTS (Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires)

Une attribution individuelle ne pouvant excéder le quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (1 abstention)

Autorise le bénéfice de l'indemnité complémentaire pour élections à la Directrice Générale des Services (Madame DELORT Nelly) pour un montant de 175€ par dimanche de scrutin. Le montant de référence étant celui de l'IFTS de 2^{ème} catégorie. Cette délibération est valable jusqu'au 31/12/2020.

Bilan des services cantine pour 2016

Dépenses : 200 325,18€
Recettes : 135 435,04 €

Déficit à la charge de la commune : 64 890,14 €
Nombre de repas commandé : 32 783
Participation moyenne de la collectivité par repas : 1.98 €
Prix de revient du repas : 6,11 €

Depuis cette année, la restauration scolaire atteint 70 à 80% de bio. La commune de Monnières est la seule commune des environs à consommer autant de produits bio. Monsieur le Maire indique vouloir atteindre 100% de bio à la rentrée de septembre 2019. Un questionnaire a lieu autour de la traçabilité des produits. Sommes-nous sûr de la provenance des produits consommés ?

Cette consommation a un impact sur le prix des repas. Trois possibilités sont exposées : la première est un effort financier de 10% pour l'ensemble des enfants. La seconde consisterait à faire un effort au prorata. D'abord, le repas serait de 7.20 euros pour les adultes ainsi que pour les enfants habitants hors commune, ce qui correspond au prix de revient du repas. 3^{ème} possibilité, le tarif des adultes et hors commune serait de 5.90 euros.

La commune décide à l'unanimité de prendre en charge les 2/3 du prix du repas.

Madame RICHARD préfère que les non Monniérois paient 5.90 euros. A l'inverse, Monsieur MECHINEAU trouve normal que les enfants résidents hors commune payent plein tarif car ils bénéficient du service sans payer de fiscalité sur la commune. Madame CAILLE rappelle qu'il n'y a pas de prise en charge dans les autres communes. Monsieur BOUTON trouve également normal que les enfants « hors commune » payent plein tarif : ils font des économies sur les transports scolaires. Monsieur ENTEME considère que les adultes se servant seuls, il est normal qu'ils payent 5.90 euros. Monsieur COUTEAU trouve normal que les adultes paient le juste de prix (7.20 euros) et que les enfants habitants hors commune financent intégralement leur repas. Comme souligné précédemment, ils ne participent pas aux dépenses de la commune.

Le conseil municipal vote contre à l'unanimité l'effort uniforme sur tous les quotients à hauteur de 10%.

Avec 9 voix pour, le conseil municipal valide le tarif de 7.20 euros pour les enfants résidents hors commune.

Au vu des différents votes il résulte les tarifs suivants pour la fréquentation du restaurant scolaire pour l'année 2017/2018

Quotient	
≤400	3,30 €
401-600	3,60 €
601-800	3,90 €
801-1000	4,30 €
1001-1200	4,45 €
1201-1400	4,60 €
1401-1600	4,75 €
1601-1800	5,00 €
1800 - 2000	5,30 €
2001 et plus	5,90 €
Enfant domicilié hors commune	7,20 €
Adultes	7,20 €

PAI

enfant de la commune	1,55 €
enfant hors commune	3,40 €

05	TAP
----	-----

Les TAP sont en cours de modification. Le gouvernement pense revenir à la semaine des 4 jours. L'école aussi. 70% des parents d'élèves voudraient revenir au rythme des quatre jours dès septembre 2017. Une grande partie des enfants aussi. A ce jour, il n'y a aucun décret. Il n'est donc pas possible de prendre de décisions avant la rentrée.

Le COM CO Affaires Scolaires et Enfance doit travailler sur ce sujet.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des tarifs prévus pour 2017/2018.

Bilan TAP 2016

Dépenses : 31 931,02 €

Recettes : 21 466,23 € (Etat 18 005,23 €+ familles 3 461,00 €)

Déficit 10 464,79 €

TARIFS 2017/2018

Quotient	Montant annuel
≤400	15 €
401-600	24 €
601-800	33 €
801-1000	42 €
1001-1200	51 €
1201-1400	60 €
1401-1600	69 €
1601-1800	78 €
1800 - 2000	87 €
2001 et plus	96 €

06	L'accueil périscolaire
----	------------------------

Bilan 2016

Dépenses : 92 715,59 €

Recettes : 102 490,90 € dont 85 221,89 € des familles et 17 269,01 € de la CAF/MSA

Excédent de 9 775,31 €

Nombre d'heures facturées : 29 960

Prix de revient à l'heure 2,86 €

Prix moyen payé par les familles : 2,60 €

Nombre de goûters facturés : 11 979

Montant perçu par les goûter : 7 256,60 €

Le conseil municipal échange sur une éventuelle augmentation des tarifs pour le péricentre. Il est voté à l'unanimité le maintien des tarifs du péricentre et des gouters.

Il est rappelé que les mercredis loisirs relèvent de la compétence de communauté d'agglomération

Monsieur LAURENT demande si les animateurs sont prévus au dernier moment. Madame CAILLE répond qu'ils sont prévus en amont. La communauté d'agglomération se base sur un service de 9h.

Tarifs péri centre 2017/2018

Tranche du quotient familial		Tarif à la ½ heure	Tarif 18h45/19h00	Forfait semaine 5 jours	Journée avec repas	matin sans repas	Après-midi avec repas
De	à						
0	400	0,65 €	0.32 €	30,48	6,58 €	2,42	4,74
401	600	0,85 €	0.42 €	37,85	8,20 €	3,15	5,57
601	800	0,94 €	0.47 €	45,17	9,79	3,78	6,39
801	1000	1,05 €	0.52 €	52,79	11,44	4,41	7,26
1001	1200	1,14 €	0.56 €	58,58	12,7	4,92	7,9
1201	1400	1,22 €	0.60 €	67,37	14,61	5,68	8,88
1401	1600	1,29 €	0.64 €	71,44	15,49	6,01	9,34
1601	1800	1,37 €	0.68 €	76,83	16,65	6,42	9,99
1801	2000	1,42 €	0.71 €	83,42	18,07	6,93	10,8
2001 et +		1,47 €	0,73 €	91,83	19,86	7,47	11,93
Hors commune		1,47 €	0,73 €	91,83	19,86	7,47	11,93

Le forfait semaine, la journée avec repas et les après-midi avec repas sont proposés avec l'impact du prix de revient du repas avec le nouveau marché (soit 1€*40%)

Seuls les tarifs à la demi-heure et au quart d'heure sont à délibérer, les autres tarifs seront proposés à la communauté d'agglo.

Le conseil municipal vote à l'unanimité

Prix du gouter : 0,65 €

07	La Halte garderie
-----------	--------------------------

Marie-Jeanne CAILLÉ présente le bilan de la halte-garderie pour l'année 2016

Bilan 2016

Dépenses : 41 089,54 €
 Recettes : 27 612,65 € dont 5 799,81 € des familles et 21 812,84 € de la CAF/MSA
 Déficit de 13 476,89 €

La participation des familles est fixée par la CAF, la participation moyenne des familles est de 1,10€/heure

Pour 2016, la CAF donne 5,02 € par heure facturée

08	Formation Premiers Secours
-----------	-----------------------------------

Une formation aux premiers secours a été dispensée le 20 mai dernier. Les participants ont reçu leur brevet à l'issue de la formation. Sur dix places, sept personnes se sont positionnées sur cette journée. Le coût de la formation était de 62 euros par participants. Le COM CO ASJ souhaitait que les associations participent financièrement à hauteur de 10 euros.

Considérant la proposition du Comco ASJ de demander une participation de 10 euros aux associations ayant participé à la formation secourisme du 20 mai 2017.

Les associations concernées sont l'OGEC, l'APEL, l'APE, la FLAC peinture, l'association Badminton, et le Théâtre

Le conseil municipal vote à l'unanimité

09	Subventions Terres en Vie
-----------	----------------------------------

Le Comco TCV présente le travail fait par l'association « Terres en Vie » sur les parcelles en friches et propose de verser une subvention pour le soutien au défrichage de parcelles d'une superficie de 10 hectares

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (une abstention : Isabelle COUTEAU)

Décide de verser une subvention de 4 000 € à l'association Terres en Vie

L'association Terres en Vie se positionne pour apporter aux propriétaires fonciers un bail.

Pour l'instant, elle dispose de 10 hectares. Le but de l'association est de convertir les terres disponibles en bio. Des jeunes veulent s'installer mais ne trouvent pas de terres pour cultiver bio. Il faut attendre trois ans avant que la terre soit considérée comme « bio ». D'autre part, des jeunes peuvent avoir ce type de projet mais ne disposent pas de fonds assez conséquents pour se lancer. L'association peut donc intervenir sur cet aspect ;

Subvention : soutien à l'arrachage des vignes de 2 000 euros X 20% = 4 000 euros. Aujourd'hui il y a 10 hectares à arracher sur Monnières.

Madame MENARD se demande pourquoi les propriétaires ne participent pas à l'arrachage. L'association estime à 20 000 euros le budget global.

Le conseil municipal vote à la majorité une première subvention de 4 000 euros dans le cadre du soutien à l'arrachage des 10 hectares de vignes.

Le ComCo TCV propose d'accorder une aide exceptionnelle au démarrage de l'association Terres en Vie

La subvention représente une aide de 150 € l'hectare pour 20 hectares (défrichage, remise en culture)

La commune est propriétaire d'environ 5 hectares de friches. Un travail est en cours sur la création d'une chaufferie centrale qui pourraient récupérer ces déchets.

L'aide au démarrage en 2017 est de 3 000 euros, à savoir 150 euros par hectares, multiplié par 20 hectares. Monsieur BOUTON propose une aide de 100 euros par hectares, Monsieur MECHINEAU pense plutôt à 200 euros. Les 20 hectares seront faits d'ici la fin 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

De verser une subvention de 3 000 € à l'association Terres en Vie

10	CLETC
-----------	--------------

La commune doit désigner deux représentants à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté d'agglomération.

Dans ce cadre, il est demandé aux communes de proposer deux délégués, 1 titulaire et un suppléant, pour siéger à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner :

- en qualité de délégué titulaire : Stéphane ENTEME ;
- en qualité de délégué suppléant : Benoît COUTEAU

Le pacte financier et fiscal est à rendre pour le 30 juin. Il faudrait revoir toutes les charges transférées, car depuis sa mise en place il n'y a pas eu de réajustement.

11	Cession de la Minière
-----------	------------------------------

Le propriétaire de l'ancienne cave Lotoré va en effet entamer les travaux d'aménagement et l'accès à son bien devient de plus en plus difficile en raison de ces plantations pratiquées sur le domaine public par les locataires et de leur voiture qui bouche régulièrement le passage.

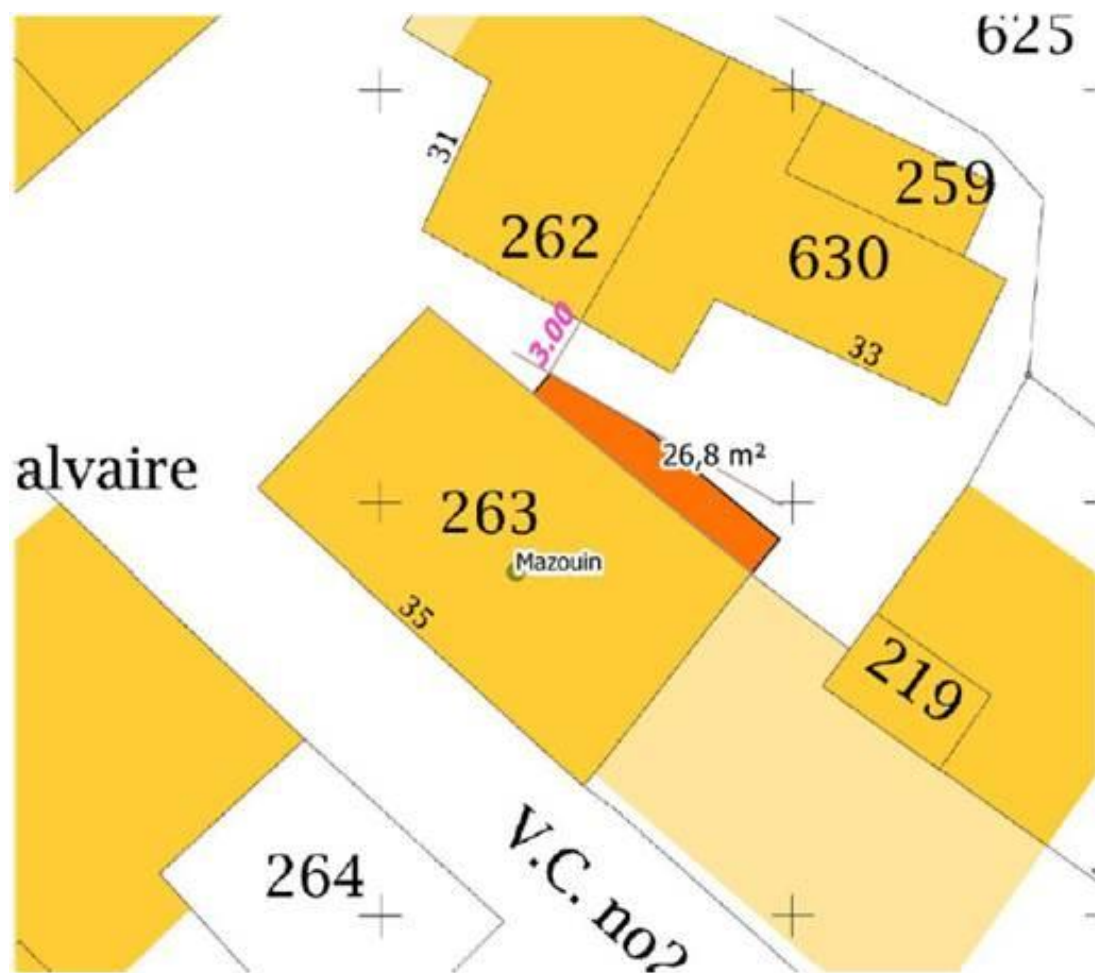
Si aucune disposition n'est prise pour respecter, il y a tout lieu de penser que la situation risque de dégénérer dès que les travaux vont commencer.

Ci-dessous la proposition de découpage que nous avons élaboré suite à notre rencontre du 8 février dernier. Elle a été présentée rapidement au conseil municipal le 16 mars 2017, mais n'a pas donné lieu à délibération compte tenu d'un ordre du jour trop chargé.

Les plantations actuelles dépassent l'emprise de cette proposition

La bande de terrain pourrait être cédée à hauteur de 125 euros le mètre carré. La cession serait de 26.8m², soit 3 350 euros. Il ne sera toutefois pas possible d'empiéter d'avantage sur le terrain car il est nécessaire de laisser un passage pour la parcelle 630.

Messieurs MECHINEAU et BOUTON votent contre. Madame PERTHUY et Monsieur DZIOBA s'abstiennent. Le conseil municipal vote à la majorité la cession de la parcelle.



12	Convention Atlantic'Eau
----	-------------------------

Le conseil doit se prononcer sur la signature d'une convention avec Atlantic'Eau pour des travaux d'extension du réseau d'eau potable nécessités par la desserte de la parcelle cadastrée BE630 à la Minière

Le coût des travaux représente la somme de 2 568 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité d'approuver cette convention.

Comité Consultatif (ASE) Affaires Scolaires, Enfance	
Présidente : Marie-Jeanne CAILLÉ	
Co-présidente : Sophie RICHARD	
Co-présidente : Virginie GABORY	
Agent communal référent :	
Agent communal référent : Anne PROVOST	
Membres	
Rodolphe BORRÉ	Françoise MÉNARD
Catherine BOHU	Joël BRANGER
Odile SIAUDEAU	Marie REVEILLÈRE
Afif BELHAMITI	

Comité Consultatif (ARE) Accueil Réception Evènements	
Présidente : Laurence BLANCHARD	
Agent communal référent :	
Membres	
Michel DELHOMMEAU	Françoise MÉNARD
Marie-Thé LAINE	Marie-Jeanne CAILLÉ
Sophie RICHARD	Dominique CHAILLOT
Louise COUTEAU	Isabelle COUTEAU (Aubin)

Comité Consultatif (ASP) Affaires sociales, Personnes âgées	
Présidente : Françoise MÉNARD	
Co-présidente : Marie-Thé LAINE	
Co-président : Damien SAUVAGET	
Agent communal référent :	
Membres	
Laurence BLANCHARD	Gwladys BRANGER
Marie-Françoise BLANLOEIL	Sylvie CHATELLIER
Laure COTTENCEAU	Jean-Noël LEBOURG
Eliane DEKEUWER	Jean-Yves GAUVRIT
Martine CHATELLIER	

Comité Consultatif (ASJ) Vie Associative, Sports, Jeunesse	
Présidente : Isabelle COUTEAU	
Co-président : Rodolphe BORRÉ	
Co-président : Afif BELHAMITI	
Agent communal référent :	
Agent communal référent : Christiane AUGEREAU (jeunesse)	
Membres	
Guy BLANCHARD	Gwladys BRANGER
Mélissa DUCHIER	Héloïse BLANCHARD
Marc CLÉRO	Renée BLANCHARD

Comité Consultatif (BAS) Bâtiments, Assainissement	
Président : Guy BLANCHARD	
Co-présidente : Jean-Pierre DZIOBA	
Co-présidente : Fanny BOISSEAU	
Agent communal référent :	
Agent communal référent : Alain BIOTEAU	
Membres	
Isabelle COUTEAU	Philippe CHÉNEAU
Pascal LAURENT	Christian THOMAS
Sandrine TETE	Thierry GOURREAU

Comité Consultatif (CII) Communication, Information, Internet	
Présidente : Gwladys BRANGER	
Co-présidente : Laurence BLANCHARD	
Co-président : Alex DROUARD	
Consultant informatique : Stéphane ENTEME	
Agent communal référent :	
Membres	
Pascal BOUTON	Jean Marc PEIGNEN
Audrey GILLARD	Laurence OTT

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)	
Présidente : Sophie RICHARD	
Fanny BOISSEAU	
Jeunes	
Agent communal référent	
Malo BLANQUART	Alexis LAHEUX
Basile CROIX	Manon BLANQUART
Maëlle CROIX	Hugo LE LABOUSSE
Paol KERGOAT	Clovis PILLET
Laetitia FAVREAU	Salomé PROVOST
Iris SAUVAGET	Flavien LOIRAT
Louis DAVID	Léo SIMON
Maeliss JOS	

Conseil des sages (CSA)	
Président : Guy BLANCHARD	
Co-président :	
Co-président :	
Marie-France PAVAGEAU	Jean-Paul LAMY
Loïc TESSIER	Guy JAUD
Michel CHEREAU	Joseph HEURTEAU
Yvon MACE	Chantal GERARD

Comité Consultatif (DDC) Développement Durable, Cadre de Vie	
Président : Albert MÉCHINEAU	
Co-présidente : Laurence BLANCHARD et Stéphane ENTEME	
Co-présidente : Sylvie CLERO	
Agent communal référent :	
Agent communal référent : Dominique ALLARD	
Membres	
Stéphane ENTEME	Michel DELHOMMEAU
William DUCHIER	Rémi BOUÉ
Julien NICOLAS	Sandrine TETE
Pierre PAILLARD	Pascal MALLARD
Louise COUTEAU	Elodie JOBARD
Gérard BOUAUD	Marie-Louise LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE

Comité Consultatif (UCA) Urbanisme, Commerce, Artisanat	
Président : Pascal BOUTON	
Co-présidente : Céline GRUAU	
Co-présidente : Christian MAILLARD	
Agent communal référent : Nathalie MORISSEAU	
Membres	
Albert MÉCHINEAU	Philippe CHÉNEAU
Claude BOUÉ	Aurélien GARNIER
Christian THOMAS	Stéphane GOUDEAU
Pierre Yves MERCIECA	

Comité Consultatif (TCV) Tourisme, Culture, Viticulture	
Président : Michel DELHOMMEAU	
Co-présidente : Sophie RICHARD	
Co-président : Nicolas DILÉ	
Agent communal référent : Cloé LEGENDRE	
Membres	
Albert MÉCHINEAU	Pascal LAURENT
Linda GABORIAU	Florian DEREDEC
Christophe CHOTEAU	Bruno LAURENT
Jean-Charles ANTIER	Anne CONNIL
Sébastien BOISSEAU	Cyrille GEAY

Comité Consultatif (VEP) Voirie, Eclairage Public	
Président : Pascal LAURENT	
Co-présidente : Yolande GUICHETEAU	
Co-président : Michel PAVAGEAU	
Agent communal référent : Nathalie MORISSEAU	
Agent communal référent : Florian BRANGER	
Membres	
Blandine PERTHUY	Jean-Pierre DZIOBA
Pascal BOUTON	Mouna KOLSI
Sylvie LOPEZ	Dominique CHAILLOT
Michel CHÉREAU	

Comité Consultatif (HAD) Handicap, Accessibilité, Diversité	
Présidente : Blandine PERTHUY	
Co-présidente : Solange COUSTAUD	
Agent communal référent :	
Membres	
Françoise MÉNARD	Michel LAURENT
Dominique CARTRON	Nicolas DILÉ
Véronique HEURTEAU	Thérèse LEMASSON
Sylvie CHATELLIER	

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)	
Présidente : Sophie RICHARD	
Fanny BOISSEAU	
Jeunes	
Malo BLANQUART	Alexis LAHEUX
Basile CROIX	Manon BLANQUART
Maëlle CROIX	Hugo LE LABOUSSE
Paol KERGOAT	Clovis PILLET
Laetitia FAVREAU	Salomé PROVOST
Iris SAUVAGET	Flavien LOIRAT
Louis DAVID	Léo SIMON
Maeliss JOS	

Comité Consultatif (ComFI) Finances	
Présidente : Benoît COUTEAU	
Co-présidente Stéphane ENTEME	
Membres	
Albert MECHINEAU	Isabelle COUTEAU
Céline GRUAU	Philippe CHENEAU

Membres des syndicats

Syndicat Intercommunal des transports scolaires		Syndicat du Vignoble-Grandlieu	
Titulaire	Marie-Jeanne CAILLÉ	Titulaire	Pascal BOUTON
Suppléant	Sophie RICHARD	Suppléant	Pascal LAURENT
SEVRAVAL		SIVU d'assainissement Maisdon/Monnières	
Titulaire	Albert MÉCHINEAU	Titulaires	Albert MÉCHINEAU
Suppléant	Pascal LAURENT		Philippe CHÉNEAU
SYDELA		Suppléants	Pascal BOUTON
Titulaires	Pascal LAURENT		Blandine PERTHUY
	Michel DELHOMMEAU	SIARH	
Suppléants	Jean-Pierre DZIOBA	Titulaires	Blandine PERTHUY
	Céline GRUAU		Françoise MÉNARD
Référent tempête	Michel DELHOMMEAU		Gwladys BRANGER
Mission locale		Suppléants	Stéphane ENTEME
	Isabelle COUTEAU		Pascal BOUTON
CLIC			Marie-Thérèse LAINE
Titulaire	Marie-Thérèse LAINE	Le Bon Vieux Temps	
Suppléant	Françoise MENARD		Françoise MENARD titulaire Marie-Thérèse LAINE suppléante
		SEMES	
		Titulaire	Céline GRUAU
		Suppléant	Françoise MÉNARD
		Association Lutte anti grêle	
		Titulaire	Michel DELHOMMEAU
Office Intercommunal des sports		Suppléant	Pascal LAURENT
Titulaire	Laurence BLANCHARD	Comité de jumelage Clisson/Klettgau	
Suppléants	Rodolphe BORRÉ	Titulaire	Guy BLANCHARD
Office des associations		Suppléant	Pascal BOUTON
	Albert MÉCHINEAU	Conseil d'école	
	Guy BLANCHARD		Rodolphe BORRE
	Jean-Pierre DZIOBA		Marie Jeanne CAILLE
CCAS			Isabelle COUTEAU
	Françoise MÉNARD	Commission des finances	
	Laurence BLANCHARD		Isabelle COUTEAU
	Marie-Jeanne CAILLÉ		Stéphane ENTEME
	Marie-Thérèse LAINE		Céline GRUAU
Commission d'appel d'offres			Albert MÉCHINEAU
Titulaires	Jean-Pierre DZIOBA		Philippe CHÉNEAU
	Philippe CHÉNEAU	Commission de consultation des entreprises	
	Albert MÉCHINEAU	Titulaires	Jean-Pierre DZIOBA
Suppléants	Rodolphe BORRÉ		Philippe CHÉNEAU
	Blandine PERTHUY		Albert MÉCHINEAU
	Stéphane ENTEME	Suppléants	Rodolphe BORRÉ
			Blandine PERTHUY
			Stéphane ENTEME

Il est proposé au conseil municipal de de prendre une délibération pour la demande de fonds de concours pour le projet Mairie (montant de 41 936€) accordée le 8 décembre 2015 par la CCVC et de faire une demande pour le projet extension du pôle enfance (41 936€) à la communauté d'agglo.

Stéphane ENTEME informe que la communauté d'agglo est en réflexion sur de nouveaux fonds de concours pour les années 2018-2020

Une consultation d'architectes a été lancée le 10 mai 2017 pour le projet d'extension et de réaménagement intérieur du Pôle enfance « Le Grenier des Petits Meuniers ».

L'extension comprend une salle d'activité (60 m²) et une salle de motricité (120 m²)

Le réaménagement intérieur porte sur le repositionnement des locaux de la directrice et du personnel

Montant prévisionnel des travaux du Pôle enfance : 285 000 €

Construction d'une halte-garderie pour une capacité d'accueil de 18 enfants, comprenant une salle d'activité, 3 dortoirs, un hall accueil, une salle propreté, une partie cuisine/plonge, un bureau, sanitaire, local poubelle et dégagement. Superficie du projet 185 m²

Montant prévisionnel des travaux de la Halte-Garderie : 315 000 €

Mission de Maîtrise d'œuvre

Critères d'attribution :

- Adéquation du prix des prestations avec la complexité et l'étendue de la mission à réaliser
- Le savoir-faire, le sens relationnel, l'efficacité et la fiabilité de l'équipe
- Délai d'exécution des études et des travaux

9 architectes ont répondu à la consultation

Classement après audition	Classement avec honoraires	Architectes	Honoraires (+OPC) HT	Commentaires
1	1	ARCHITECTE FARDIN - M FARDIN - D BERRANGER - D ANTIER	51 960 €	L'agence a séduit la commission par son approche réfléchie du projet, en faisant part du retour de sa visite et de sa compréhension du programme. Elle a su proposer une démarche réactive et efficace pour tenir le planning serré de la phase étude (échanges cadencés avec une commission restreinte. Elle souhaite travailler en collaboration avec les intervenants extérieurs (PMI)
1 ex aequo	2	MFA M FERRE	57 955 €	La commission a apprécié la passion, la complémentarité et la rigueur de l'équipe. Elle a remarqué le regard neuf porté par la jeunesse de l'architecte et des ingénieurs sur ce type de programme, ainsi que l'investissement qu'elle souhaite apporter dans l'élaboration du projet sous l'angle du développement durable et des matériaux bio-sourcés
1 ex aequo	3	A PROPOS ARCHITECTURE P JOUSSE - C LE BOURHIS	60 600 €	L'équipe a su au cours de l'entretien mettre en évidence son savoir-faire et sa maîtrise du programme, ainsi que son expérience avec des communes de taille similaire. L'architecte a bien présenté sa méthodologie et ses outils informatiques pour communiquer en 3D. La commission a apprécié la simplicité et la convivialité des échanges avec l'architecte et l'ingénieur
1 ex aequo	5	DRA D ROCHER J NICOLAS	73 200 €	L'architecte a démontré de l'intérêt et de l'engouement pour le projet. La méthode de travail efficace et réactive "calque à la main sur site avec les intervenants" a séduit la commission. L'économiste a été très convaincant sur la rigueur et l'importance du suivi de la consultation pour tenir le calendrier serré et sur son implication en phase chantier
1 ex aequo	4	VIGNAULT X FAURE D VIGNAULT	62 400 €	L'architecte a fait part d'une solide expérience dans le domaine des constructions liées à la petite enfance. Il a su attirer l'attention sur des détails originaux et importants (parois souples, éclairage). Il a nettement plus abordé le thème de la Halte-garderie que celui de l'extension du Pôle enfance, la prestation fut moins enthousiaste et motivée que celle des autres candidats.

L'ouverture des plis a eu lieu le 6 juin et les 5 architectes retenus ont été auditionnés le 15 juin

A PROPOS
FARDIN
VIGNAULT
MFA
DRA

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité

o décide de retenir l'offre du cabinet d'architectes MFA pour un montant de 57 955,20 € HT, étant l'offre qui répondait le mieux au projet avec des propositions intéressantes du développement durable.

Des subventions de la CAF et de la DETR ont été accordées pour ce projet.

Le Maire demande que soit expliqué pourquoi on retient MFA, même si son projet est sous l'angle du développement durable.

16	Questions diverses
-----------	---------------------------

Les agents, qui sont membres de droit, seront invités à la rédaction du compte rendu des COM CO. Les présidents doivent faire la liste des tâches de chacun de leur COM CO pour vérifier de la bonne affectation des agents.

Questionnaire de Mutualisation : Il est présenté un diaporama de la communauté d'agglo concernant une étude sur un schéma de mutualisation, ce questionnement sera envoyé d'ici fin juin à la communauté d'agglo.

Self : la réflexion sera entamée en 2018.

Modulaire école : Suite à la décision de la non ouverture de classe, le conseil municipal avait annulé l'achat du modulaire. Cette décision a suscité une réaction des parents d'élèves via une pétition demandant de reconsidérer la décision. Ce point est mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal de juillet. En attendant, le COM CO ASE a fait une proposition de mutualisation du modulaire du pôle enfance.

Demande de formation de Stéphane ENTEME par rapport au développement durable. Coût de 2 500 euros

COMCO ASJ :

Ag du foot le 23 juin

Pagayons en Sèvre et Maine le 24/06

Kermesse St Jo le 25/06

Fête de l'école 3M le 01/07

Feux de la St Jean le 08/07

Retour journée 1er secours

COMCO ASP :

Atelier post permis pour les + de 60ans est organisé le mardi 27 juin avec l'auto-école Benjamin Caillaud.

Plan canicule obligatoire activé par le CCAS

COMCO TVC :

TERRES EN VIE

SIGNATURE DES PREMIERS BAUX

CAFE INSTALLATION

le prochain Café Installation aura lieu le **mardi 11 juillet 2017 à la Huperie**. 44690 Monnières

CIGALES